



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/027

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT A LA REGION ET À L'AGENCE DE L'EAU POUR LA RESTAURATION DU GÂT MORT AU LIEU DIT BELLEFONT SUR LA COMMUNE DE CASTRES GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 03/04/2019

Reçu en préfecture le 03/04/2019

Affiché le

ID : 033-243301264-20190326-2019\_027-DE

**SLOW**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 34**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 41**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 18 mars 2019**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 18 mars 2019**

**Le 26 mars de l'année deux mille dix-neuf à 18h30**

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	E	M. DARBO	LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	E	M. BOS
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	P	
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E	Mme OHRENSSTEIN-DUFRANC	DEBACHY Maryse	E	M. CLEMENT
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	A				

Sur proposition de Monsieur le Président, Mme Chenna est élu(e) secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/027

## OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT A LA REGION ET À L'AGENCE DE L'EAU POUR LA RESTAURATION DU GÂT MORT AU LIEU DIT BELLEFONT SUR LA COMMUNE DE CASTRES GIRONDE

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment son article 3-2-1 relatif à la protection et à la mise en valeur de l'environnement,

**Vu** le Règlement d'intervention annexé au Budget Primitif du Budget Principal 2019 du Département de la Gironde, voté le 17 décembre 2018,

**Vu** le Règlement d'intervention en faveur de l'eau de la Région Nouvelle Aquitaine,

**Vu** le XI<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne 2019 – 2024,

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

### EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 la compétence de gestion des bassins versants du territoire, devenue compétence GEMAPI depuis la délibération du 2 avril 2016. Le service environnement assure une mission d'entretien et de restauration des milieux aquatiques sur les bassins versants par l'intermédiaire de l'arrêté préfectoral d'intérêt général signé le 14 juin 2018, pour une durée de 5 ans. Parmi les opérations désignées, figure la restauration des berges du Gât Mort au lieu dit Bellefont sur la commune de Castres Gironde.

Cette opération doit être menée en deux temps :

- lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre et rédaction du dossier réglementaire au titre du code de l'environnement
- la phase travaux.

Les études réglementaires et de maîtrise d'œuvre seront réalisées courant 2019.

Le coût estimatif de ces études est de 30 000 € HT.

Le Département déploie des aides aux collectivités qui permettraient de financer le projet. L'étude pourrait être subventionnée par le biais du dispositif d'aide « aménagement et restauration de l'état naturel du cours d'eau ». Le montant de l'aide est plafonné à 35 %, auquel le Département déduit le coefficient départemental de solidarité (CDS).

Pour la CCM, le CDS est de 0,86. Ainsi, la collectivité pourrait percevoir une subvention maximum de 9 030 € au titre du projet.

De la même manière, la CCM pourra solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne, qui, dans son 11<sup>ème</sup> plan alloue des financements pour ce type de projet.

Le montant de l'aide est plafonné à 45 %. Ainsi, la collectivité pourrait percevoir une subvention maximum de 13 500 € au titre du projet.

La CCM pourrait également solliciter la Région Nouvelle Aquitaine, qui, dans son règlement d'intervention en faveur de l'eau prévoit un taux de 10 % de financement pour la préservation et la restauration de la morphologie des cours d'eau.

	Coût du projet HT	Taux de financement	Subventions demandées	Financeurs
Maîtrise d'œuvre	30 000€	35 %	9 030€	Département 33
		45 %	13 500€	Agence de l'Eau
		10 %	3 000 €	Région
		10 %	3 000 €	CCM



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/027

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT A  
LA REGION ET À L'AGENCE DE L'EAU POUR LA  
RESTAURATION DU GÂT MORT AU LIEU DIT BELLEFONT  
SUR LA COMMUNE DE CASTRES GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 03/04/2019

Reçu en préfecture le 03/04/2019

Affiché le

ID : 033-243301264-20190326-2019\_027-DE

SLOW

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Autorise Monsieur le Président à solliciter le Département de la Gironde, la Région Nouvelle Aquitaine, l'Agence de l'eau pour l'attribution des subventions au titre des études réglementaires et de maîtrise d'œuvre pour la renaturation du Gât Mort au lieu dit Bellefont,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 26 mars 2019

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*